



Restriction d'eau par arrêté préfectoral



A partir du mardi 27 juin 2017 jusqu'au mardi 31 octobre 2017, l'écoulement, les prélèvements et les usages de l'eau dans le département de la Gironde sont réglementés.

SONT INTERDITS :

- l'arrosage des espaces verts publics ou privés, dont les pelouses, parcs, ronds-points, espaces publics enherbés, ...
- le lavage des voies et des trottoirs,

à partir du réseau d'alimentation en eau potable 3,5 jours par semaine soit mardi, jeudi, samedi et dimanche matin.

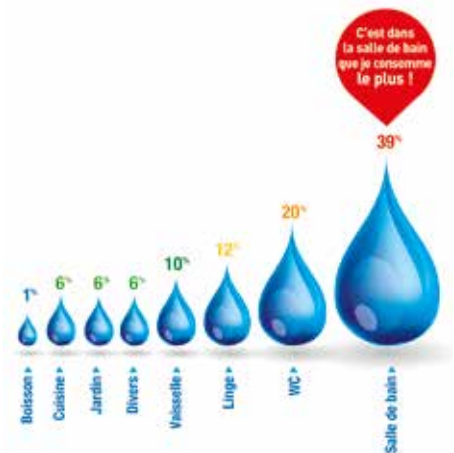
SONT TOTALEMENT INTERDITS les usages s'effectuant à partir du réseau d'eau potable suivants :

- le lavage des véhicules en dehors d'une station de lavage professionnelle, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires ou de sécurité civile) ou technique (bétonnière ...),
- l'arrosage des jardins potagers de 8 heures à 20 heures, afin d'éviter une évapotranspiration maximale de l'apport en eau, le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux.

Il est enfin rappelé, pour des raisons de salubrité, que les puits privés n'ayant pas été utilisés depuis un certain temps, ou n'ayant pas été entretenus et maintenus en fonctionnement, ne doivent pas être remis en fonctionnement, pour un usage d'alimentation en eau potable ou sanitaire.

Le présent arrêté entre en vigueur dès notification et jusqu'au mardi 31 octobre 2017 minuit sauf suspension, abrogation anticipée ou prorogation, justifiées par une évolution de la situation.

Les bons gestes pour économiser l'eau



- Je prends des douches d'une durée raisonnable (*idéalement 4 minutes*) plutôt que des bains.
- Je ne laisse pas couler l'eau pendant la vaisselle (*utiliser une bassine*), le savonnage, le brossage des dents, le rasage.
- Je relève régulièrement mon compteur d'eau : il ne doit pas tourner quand personne n'utilise de l'eau à la maison.
- Je coupe l'arrivée d'eau quand je m'absente longtemps.
- J'utilise à pleine charge l'électroménager.

Les ateliers du CALM ont fait leur show

Succès garanti pour les galas de fin d'année du CALM



Défilé de l'atelier de couture



Final du gala de danse



260 SPA libres et proches de vous

Soutenez le refuge indépendant proche de chez vous - cnspa.fr
Défense de l'animal - Confédération Nationale des SPA de France
26 rue Thomassin - 69002 Lyon - Tel : 04 78 38 71 85



COLIS DE NOEL

BULLETIN D'INSCRIPTION 2017

Conditions d'inscription :

- Avoir 80 ans ou plus dans l'année
- Habiter la commune de Lesparre-Médoc
- Retourner la feuille d'inscription auprès du CCAS **au plus tard le 30 septembre 2017.**
- Présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile

Madame :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Monsieur :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Coordonnés :

Adresse :

33340 LESPARRÉ MÉDOC

Tel :

Je viendrai chercher mon colis le 15 décembre 2017 à l'Espace F. Mitterrand de 10h à 12h ou de 14h à 16h :

- Avec mes propres moyens
- Avec le minibus du CCAS

Je souhaite que mon colis soit livré à mon domicile. Option réservée aux personnes malades.

De l'herbe dans les cimetières

Comme vous avez pu le constater, il y a de l'herbe dans les cimetières communaux. Coup de chaleur et pluie averse favorisent la pousse de l'herbe. Le problème est réel, mais en passe d'être résolu.

La loi zéro phyto est entrée en vigueur le 1er janvier 2017. Elle interdit aux collectivités locales comme aux particuliers, l'usage de produits phytosanitaires. La Ville était décidée à ne plus utiliser ces pesticides pour l'entretien des cimetières. Devant l'agacement des proches des défunts, la Ville est revenue sur cette décision. Dans le même temps le législateur a octroyé aux communes, un délai supplémentaire d'un an et autorisé l'usage de ces produits pour l'entretien des stades et cimetières jusqu'en décembre 2017.

Toutefois, dès 2018, la Ville devra se mettre en conformité avec les textes malgré la gêne et le désagrément occasionnés. Des choix ont toutefois été faits : Les allées sont en cours de restauration selon un plan pluriannuel programmé jusqu'en 2020. Les allées principales sont goudronnées sur leur partie centrale. Les allées secondaires sont revêtues de calcaire compacté recouvrant un film géotextile qui limite la pousse des herbes.

Pour les espaces vides, laissés disponibles, la solution envisagée consiste à redonner une place maîtrisée au végétal. Des graines de mélanges fleuris seront semées. Elles permettront de contenir la prolifération des herbes spontanées. Une expérimentation va être menée dès cet automne sur les parties déjà réaménagées du cimetière rue de la Brigade Carnot. Si elle est concluante, cette expérience sera poursuivie et étendue à l'ensemble des cimetières dès 2018.

Depuis plusieurs années maintenant, de gros efforts ont été faits pour rendre ces lieux plus dignes. Cela a commencé dès 2013 avec la reprise des tombes échues en terrain commun. D'autres projets sont en cours de réalisation et devraient voir le jour dans les prochains mois : l'aménagement de zones de recueillement avec des bancs, des toilettes publiques à l'entrée des cimetières et des bacs de compostage.



ENTRETIEN DES TROTTOIRS

À qui incombe l'entretien du trottoir qui se trouve devant chez vous ?

Contrairement à bien des idées reçues, l'entretien des trottoirs et du caniveau, devant chaque domicile, est à la charge des riverains, c'est-à-dire le nettoyage et le désherbage afin de permettre le passage des piétons en toute sécurité et l'écoulement des eaux le long des fils d'eau.

Le mauvais entretien des trottoirs peut causer des troubles de voisinage, voire des accidents. Les occupants des immeubles bordant le trottoir sont tenus de laisser cette voie publique libre aux allers et venues des passants.

Ils ne peuvent ni y planter des arbres, ni y déposer des matériaux et ordures. Le maire est habilité à fixer par arrêté réglementaire les heures de dépôt des poubelles et jours d'enlèvement des objets encombrants.

Toute négligence est susceptible d'entraîner la responsabilité du propriétaire ou du locataire riverain.



Coupez l'eau aux moustiques !

La moustique tigre est présent dans plusieurs départements de la région Nouvelle-Aquitaine. Il fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, être vecteur des virus de la dengue, du chikungunya et zika. Actuellement, il n'y a pas d'épidémie de ces maladies en France métropolitaine mais, pour lutter contre ce risque, quelques gestes simples sont à adopter.

Des gestes simples pour éviter sa prolifération et se protéger

▶ Coupez l'eau aux moustiques !

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs. Au contact de l'eau, ils donnent des larves. C'est là qu'il faut agir. **PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !**

- Éliminez les endroits où l'eau peut stagner : coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées,... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.
- Couvrez les réservoirs d'eau : bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage.

▶ Évitez les piqûres

- Appliquez sur la peau des produits anti-moustiques surtout en journée. Demandez conseil à votre pharmacien ou médecin.
- Portez des vêtements couvrants et amples.

Participez à la surveillance du moustique tigre

▶ Sachez reconnaître le moustique tigre

- C'est un moustique : il a donc deux ailes, une paire d'antennes longues et une trompe dans le prolongement de la tête.
- Il a des rayures noires et blanches (pas de jaune), sur le corps et les pattes,
- Il est très petit, environ 5mm,
- Il est source de nuisance et pique le jour. Sa piqûre est douloureuse.

▶ Signalez sa présence

Si vous pensez avoir vu un moustique tigre, vous pouvez signaler sa présence sur le portail www.signalement-moustique.fr ou sur l'application mobile iMoustique© développée par l'EID Atlantique (disponible sur l'AppStore et sur Google play).

Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique et tout moustique n'est pas un moustique tigre !

Ma commune, ma santé

Pour la 3^{ème} année, ils vous est proposé différentes solutions pour votre couverture mutuelle santé.

« Ma commune, ma santé » a déjà fait profiter un bon nombre d'entre vous, d'une économie et d'une

amélioration de prestation en matière de couverture santé. Les dates et lieux des permanences sont à votre disposition dans votre mairie et votre CCAS ou appeler directement le : 05 64 10 00 48.

Le Palais du Costume



Une approche différente pour apprécier l'histoire de France.

Au «Palais du Costume», les différentes périodes de l'histoire française sont racontées par le costume, en partant de la Préhistoire jusqu'à la Belle époque, en passant par l'Empire Romain, le Moyen-Âge, la Révolution Française ...

Ouvert du mercredi au samedi
De 14h00 à 18h00

Tarifs :

Adulte : 5€ - Enfant (10 à 16 ans) : 3€ - Enfant (moins de 10 ans) : Gratuit

L'Église Notre-Dame-de-l'Assomption

VISITE GUIDÉE

Orgue Wenner & Vitraux du XIX^{ème} siècle
De l'Église Notre-Dame de l'Assomption

Les MARDIS à 17h
11 & 25 Juillet / 8 & 29 Août

RDV devant
L'Office de Tourisme Cœur Médoc
05 56 41 21 96

Adulte : 3€ Enfant 10/18 ans : 1€
Gratuit pour les - 10 ans
Places limitées

7 bis Place Maréchal Foch
33340 LESPARRE-MÉDOC

Visite guidée de l'Église Notre Dame à Lesparre-Médoc avec présentation de l'Orgue Wenner.

Les mardis 11 et 25 juillet ainsi que les 8 et 29 août. Rendez-vous à 17h00 devant l'Office de Tourisme.

Tarifs :

Adulte : 3€
Enfant (10 à 18 ans) : 1€
Enfant (moins de 10 ans) : Gratuit

La Tour de l'Honneur



Du puissant château médiéval des Sires de Lesparre, il ne subsiste que le donjon carré.

Classé Monument historique, cette imposante architecture militaire du début du XIV^{ème} siècle permet de juger de l'importance de l'ancien château élevé en bordure de la Jalle de Lervaut.

Ouvert tous les jours sauf le dimanche, lundi matin et jours fériés
De 10h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h00

Tarifs :

Adulte : 3,5€ - Enfant (8 à 12 ans) : 2€ - Enfant (moins de 8 ans) : Gratuit

Lesparre-Médoc

VISITE GUIDÉE

De LESPARRE-MÉDOC
« A travers le Temps et les Pierres »

Les MARDIS à 16h
4 & 18 Juillet
1er & 22 Août

RDV devant
L'Office de Tourisme Cœur Médoc
05 56 41 21 96

Adulte : 3€ Enfant 10/18 ans : 1€
Gratuit pour les - 10 ans

7 bis Place Maréchal Foch
33340 LESPARRE-MÉDOC

Visite guidée de Lesparre-Médoc, à travers le Temps et les Pierres.

Les mardis 4 et 18 juillet ainsi que les 1^{er} et 22 août. RDV à 16h00 devant l'Office de Tourisme Cœur Médoc.

Tarifs :

Adulte : 3€
Enfant (10 à 18 ans) : 1€
Enfant (moins de 10 ans) : Gratuit

VOS RENDEZ-VOUS DE LA RENTRÉE

Samedi 2 septembre 2017

- Forum de la Vie Lesparrairie (*Plaine des Sports*)
- Sardinade organisée par les « Amis de la Tour » (*Tour de l'Honneur*)

Mardi 5 septembre 2017

- Café polyglotte (*CALM*)

Vendredi 8 septembre 2017

- Portes ouvertes du CALM et lancement de la saison culturelle 2017-2018 (*CALM*)

Vendredi 22 septembre 2017

- Théâtre des Salinières : « Du Rififi à la Morgue » (*Espace François Mitterrand - 20h30*)

Retrouvez prochainement tous les détails de ces événements dans l'agenda du site de la Mairie : www.mairie-lesparre.fr



LesparreActus édité par la Ville de Lesparre-Médoc

37, cours du Maréchal de Lattre de Tassigny
33340 Lesparre-Médoc

Tel. : 05.56.73.21.00 - Fax : 05.56.41.86.83

Email : contact@mairie-lesparre.fr

Horaires :

Du lundi au vendredi
08h30 à 12h30 et 14h00 à 17h00

Directeur de publication :

Guiraud Bernard

Rédaction et coordination :

S. Messyasz, D. Fernandez, D. Hue, I. Musetti,
M. Merillou, J.-C. Daudou, D. Charlier

Conception : Mairie de Lesparre

Impression : Laplante - Mérignac

Crédits photos : Ville de Lesparre-Médoc

Tirage : 3 400 exemplaires

Dépôt légal : à parution